



IAT

Juste une mise au point...

Nous souhaitons effectuer quelques mises au point concernant la note de Mr Grégoire au sujet de l'IAT...

En effet, en préambule il rappelle l'historique tout en oubliant le mode d'acquisition de cette prime. Comme nous avons une direction sourde et butée (comme en ce moment), nous avons dû forcer la main pendant 4ans afin que cette dernière soit mise en place tout en l'étalant sur plusieurs années pour obtenir le taux 8.

En effet cette prime servira officiellement à combler les 600 h gratuites que nous laissons à notre employeur...

Mr Grégoire nous rappelle ses « obligations légales » afin d'expliquer comment il sucre les jeunes arrivants. Bizarre, en 2015 les membres du Conseil d'Administration du SDIS 59 se sont largement augmentés leurs indemnités sans passer par la chambre régionale des comptes...

Au sujet des critères de modulation, ils ne sont aucunement obligatoires. De plus, et comme d'habitude ils seront imposés en force dans les instances !!!

Petit calcul d'un salaire de Caporal :

1500€/mois sur une moyenne de 192h/mois

1500 divisé par 192

= 7.8€ de l'heure en incluant les heures gratuites de nuit

Mieux que les blacks Friday, Caporal au SDIS 59 !

→→→ RDV LE 5 DECEMBRE, 12h30 Cis Lille-Bouvines ←←←

